



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 188/2023
Date de la séance du CE : 22 février 2023
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2022.GSI.1628
Classification : Non classifié

Reconnaissance officielle de la langue des signes. Rapport du Conseil-exécutif relatif à la motion 161-2019 Hamdaoui

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport du Conseil-exécutif sur la reconnaissance officielle de la langue des signes est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance dudit rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Chancellerie d'État

Pièces jointes
– Rapport du Conseil-exécutif relatif à la motion 161-2019 Hamdaoui